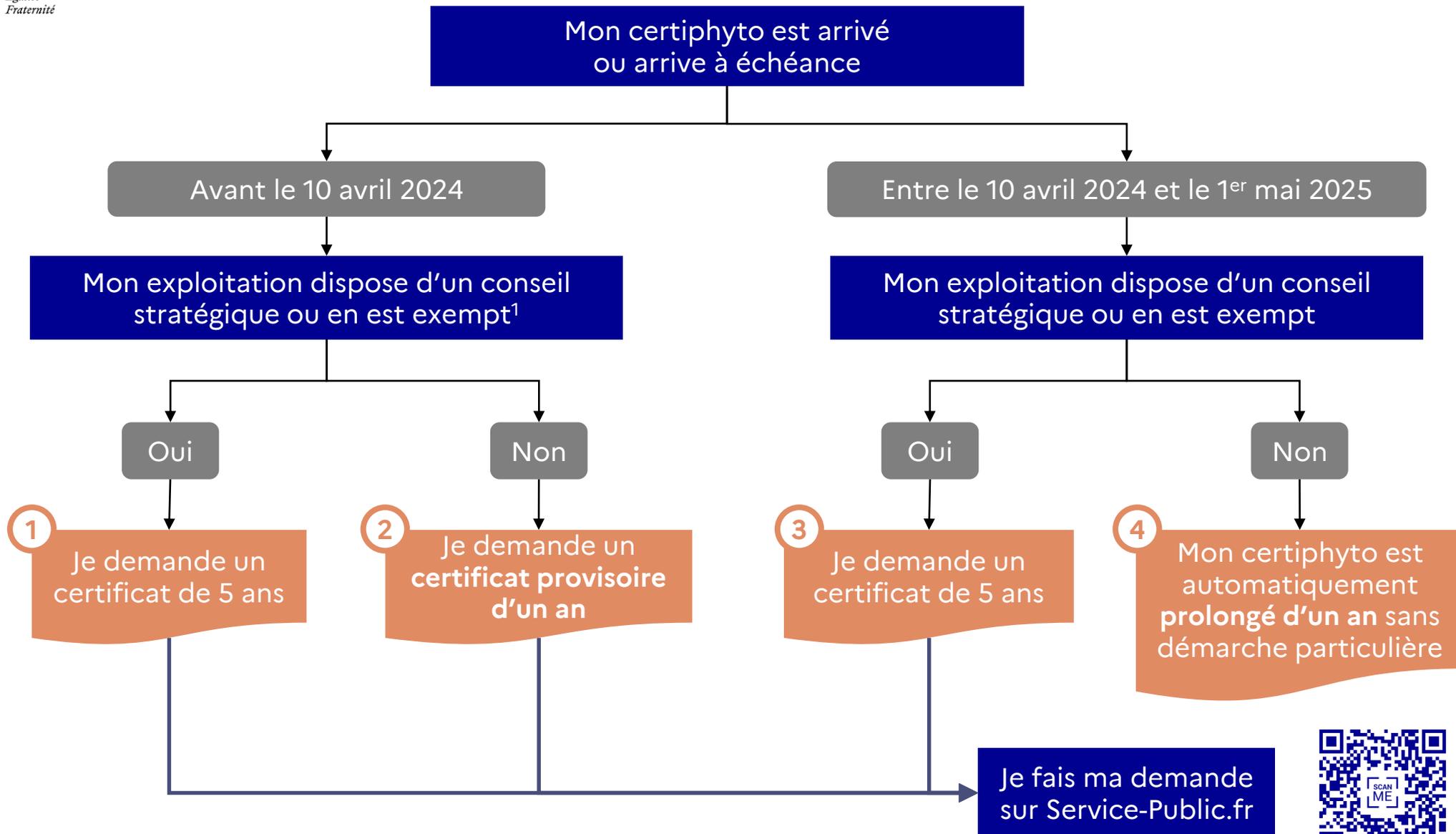


Avril 2024



<sup>1</sup> Voir les exemptions sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Avril 2024

L'agriculteur dispose d'un certificat individuel échu

Avant le 10 avril 2024

J'indique à l'agriculteur que son certificat n'est plus valide et qu'il faut qu'il fasse une demande de certificat provisoire.

Entre le 10 avril 2024 et le 1<sup>er</sup> mai 2025

La validité du certificat est prolongée d'un an automatiquement.

*Exemple : un certiphyto DENSA expirant le 11 mai 2024 est valide jusqu'au 11 mai 2025.*